

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/03/2025

25 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie.

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PARAVY Jean-Claude, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DOMESSIN POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR SECURISE AU SEIN DE LA ZACOM BARONNIE/RUBATIERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvé par arrêté préfectoral du 25 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2016_05_24_05 du 24 mai 2016 définissant le périmètre des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2024_10_22_01 du 22 octobre 2024 portant approbation d'un projet d'aménagement au lieu-dit « Rubatière » à Domessin – ZACOM Baronnie ;

Vu la délibération du conseil municipal de Domessin en date du 10 mars 2025 ;

Considérant les projets de construction de surfaces de plancher commerciales relatifs à deux permis de construire autorisés dans le secteur de la Rubatière (ZACOM d'intérêt communautaire de la Baronnie à Domessin) ;

Monsieur le Président

INDIQUE QUE la communauté de communes Val Guiers a trouvé un accord avec les deux pétitionnaires titulaires d'un permis de construire et la commune de Domessin pour le financement de l'aménagement d'un carrefour sécurisé sur la RD n°.

PRECISE QUE le financement sera réparti entre :

- Les pétitionnaires privés pour 40 500,00 € ;
- La commune de Domessin pour 20 000,00€ *maximum* ;
- La communauté de communes prend en charge le solde estimé à 29 500,00 € *maximum*.

La présente convention détaille les modalités de versement des sommes de la commune de Domessin à la communauté de communes Val Guiers

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** les conditions de cette convention d'entretien ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET


Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

